

Conseil d'administration du 11 février 2025

Participants

Bernard de Casteljou (rédacteur), Josette Dajean (fin de réunion), Christine Glaise, Gilles Hardeveld, Marion Hardeveld, Françoise Millot, Thierry Théron, Jean-François Vanoy, Sylviane Van Severen, en présence de David Dufresne et Anita Hugi.

L'objet de la réunion est de de préparer la saison 2025 et l'assemblée générale ordinaire. La date de l'assemblée générale est fixée au **15 mars 2025 à 16h30**.

Les documents concernant les points de l'ordre du jour sont joints au compte-rendu :

- Dispositions relatives au règlement intérieur
- Bilan d'activité 2024
- Bilan financier 2024
- Lien vers le dossier « mécénat »
- Budget prévisionnel 2025

1. Dispositions administratives / Règlement intérieur / Foyers ruraux :

Suite aux débats des derniers CA et pour tenir compte de quelques points d'actualité, le bureau propose la mise en place progressive d'un règlement intérieur. De premières dispositions sont présentées et adoptées après débat. Elles concernent des conditions d'interprétation ou de mise en œuvre de certains articles des statuts :

- Qualité de membres de l'association (article 7) :
 - Les adhérents mineurs sont exonérés de cotisation, sans droit de vote.
 - Les dons effectués par les membres bienfaiteurs ouvrent droit à une réduction d'impôt ; le trésorier délivre un reçu fiscal pour chaque don effectué.
 - Les membres émérites sont désignés annuellement par le conseil d'administration, à l'unanimité, préalablement à l'AG annuelle. Pour 2025, cette qualité est décernée à Maurice Fraysse, ancien président de l'association.
 - Les membres d'honneur (élus) feront l'objet également d'un contact spécifique, à l'issue de leur élection et lors de l'invitation aux assemblées générales annuelles.
- Disposition pratique concernant la gestion des comptes de l'association : il est précisé comment les administrateurs peuvent se voir confier la mission d'effectuer une dépense pour la compte de l'association et les conditions de remboursement par le trésorier.
- Adhésion à la fédération des foyers ruraux du Lot : les administrateurs de l'association adhèrent à la fédération. Chaque membre de l'association peut également y adhérer (démarche facultative). L'association assure le promotion de la fédération lors de l'appel à cotisation annuel. L'association prend en charge la cotisation à la fédération des bénévoles non adhérents, en cas de nécessité de les assurer.

2. Bilan 2024 (activités et finances) :

Un premier bilan d'activités a été rédigé, pour servir de justificatif aux demandes de versement des subventions. Ce bilan sera complété pour la prochaine assemblée générale, en ajoutant les sujets non abordés : projet « fraises », restauration murets et publications.

Le bilan financier fait apparaître un bénéfice de 446,46 € en 2024. Ce solde positif résulte d'une augmentation du nombre d'adhérents (98 cotisants), de subventions majorées pour FRIDA, et de dons recueillis grâce à nos sollicitations (3000 €). Il fait suite à des bilans négatifs ces dernières années.



3. Projets 2025

La programmation 2025 reprend celle de 2024, avec ajout de deux rendez-vous, comme évoqué dans nos précédents CA.

1) La rencontre avec les habitants est fixée au 8 mai 2025 :

La manifestation est organisée en partenariat avec la commune et le comité des fêtes. L'après-midi du 8 mai comportera 3 temps forts : animation autour des entretiens réalisés dans les années 1990 par l'association « carnets de notes », cérémonie souvenir de la seconde guerre, puis visite des cazelles de Garrigou accompagnée d'un repas offert par la mairie.

La restitution des enregistrements audio s'effectuera à la Fourdonne, autour d'un goûter et avec évocation de la guerre vue par les saint-cirquois. Nous mettons en forme les présentations qui seront proposées. Les extraits audio sont sélectionnés par Valérie Conquet et Michelle Chauveau. Pour améliorer la qualité audio des enregistrements numérisés, démarche engagée par Jean-François Vanoy, Thierry Théron et Daniel Oudard, David Dufresne propose de tester un nettoyage. A noter que Valérie Conquet et Jean-François Vanoy réactivent la mémoire des anciens en réalisant de nouveaux recueils de témoignages.

2) 24 ou 25 mai : bal des fraiseuses au foyer de Tour de Faure :

Une réunion à venir, le 17 février, à l'école de musique de Cahors, va permettre de définir les conditions de mise en œuvre du bal, en association avec la commune de Tour de Faure. Nous envisageons d'accompagner l'événement par la présentation du travail sur les fraises conduit ces dernières années. Une prolongation en soirée par un bal sera proposé aux communes de TDF et SCL.

3) Concert de clôture de la fête de st Cirq, le 20 juillet :

La programmation reste à définir. Nous envisageons deux temps pour le concert, entrecoupé par le tirage au sort de la tombola du comité des fêtes.

4) FRIDA, du 1er au 4 août (cf. ci-après)

5) Journées du patrimoine, les 20 et 21 septembre

Nous reprenons le projet 2024, non réalisé pour cause de météo défavorable, tout en assurant une communication plus ciblée : visite commentée du village avec intégration de passages dans quelques maisons remarquables et intermèdes musicaux (en confirmant la poursuite d'un partenariat avec conservatoire de musique de Cahors) ; conférence le samedi en partenariat avec l'association « Latitude », que nous avons sollicité en ce sens (en attente de réponse) ; concert de clôture le dimanche.

Par ailleurs, pour accompagner le projet communal « trésors de Saint Cirq » consacrée aux œuvres d'art en lien avec Saint Cirq, nous proposerons aux artistes locaux une exposition dans la salle des mariages (format à définir). L'exposition communale pourrait être inaugurée ce week-end là.

Comme d'habitude, les activités de l'association comprennent également la poursuite des opérations « chantiers petit patrimoine » et « diffusion des arts et de la connaissance » (mémoire du village, éditions, valorisation du livre d'or, etc.). Selon les dons obtenus, des événements pourraient être organisés en complément, comme celui du 9 août 2024 devant la maison Breton.

4. Dossier mécénat

L'organisation du festival FRIDA 2024 a dopé le budget de l'association et nous conduit à rechercher de nouvelles formes de financement, notamment le mécénat. Pour maintenir et développer nos actions avec une ambition accrue, nous nous concentrons sur cette recherche. David Dufresne et Christine Glaise ont monté un dossier « mécénat », présentant l'association et l'ensemble de ses [activités sous forme de fiches](#) (Christine) et comprenant un [sous-dossier FRIDA](#) (David). Les dossiers sont téléchargeables en suivant les liens, chaque administrateur peut utiliser s'en servir pour présenter l'association à d'éventuels mécènes.

5. Préparation de FRIDA 2025

Pour un festival sur 4 jours, du 1er au 4 août, comportant davantage de projections et accueillant davantage de professionnels, et en vue de déposer les premières demandes de financement (fait auprès de la région du du Grand Cahors), nous avons établi un budget prévisionnel de 17 000 €.

Les premiers sollicitations de mécénat n'ont donné aucun résultat à ce jour.

Un point financier sera effectué dans 3 mois auprès du CA, afin d'établir le programme 2025.

Anita présente les orientations de programmation.

6. Budget prévisionnel 2025

Pour répondre aux projets envisagés, le budget prévisionnel s'établit à 21 900 €, prévoyant la forte hausse envisagée pour FRIDA. Comme indiqué au sujet de la programmation effective du festival au printemps, ce budget sera révisé selon les financements obtenus.

La réunion du conseil d'administration est suivie d'un échange avec Frédéric Decremps à 18h30, pour lui présenter le festival FRIDA 2025 et préciser les conditions de partenariat avec la mairie.

Récapitulatif des prochains rendez-vous :

- mars/avril : réunions de préparation de la journée du 8 mai, en fonction de l'actualité du projet ;
- 17 février : réunion de préparation du bal des fraiseuses, au conservatoire de Cahors, en présence du maire de TdF ;
- à caler : réunion de définition du contenu des journées du patrimoine, en présence de Clément Gaesler (Thierry et Bernard) ;
- 15 mars : Assemblée générale -préparer les invitations (Thierry et Bernard)

SASCL : Dispositions relatives au règlement intérieur Adoptées lors du CA du 11 février 2025

Membres de l'association (article 7 des statuts : composition de l'association)

Membres actifs (article 7.a) :

La qualité de membre actif s'acquiert par l'adhésion volontaire et l'acquiescement d'une cotisation annuelle dont le taux est fixé, chaque année par le conseil d'administration.

Par décision du conseil d'administration du 11 février 2025, les personnes mineurs-res sont exemptées de cotisation annuelle.

Toutefois, les membres actifs mineurs ne peuvent être élus-ues au conseil d'administration et ne participent pas aux votes lors des assemblées générales de l'association (article 9)

Membres bienfaiteurs (article 7.b)

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui, en plus de la cotisation annuelle, versent, une ou plusieurs fois, une somme supplémentaire à l'association.

Les sommes versées par les membres bienfaiteurs, hors cotisations annuelles, ouvrent droit à une réduction d'impôt, en application des articles 200 (particuliers) et 238bis (entreprises) du code général des impôts. Cette disposition est confirmée par le courrier des services fiscaux du Lot en date du 2 août 2023. Le-la trésorier-ère de l'association délivre annuellement aux membres bienfaiteurs des reçus fiscaux relatifs aux sommes versées.

Membres émérites (article 7.c)

La qualité de membre émérite est décernée par le conseil d'administration, sur proposition du bureau à l'unanimité :

- *aux écrivains-nes et artistes renommés-ées qui ont élu domicile à Saint-Cirq-Lapopie,*
- *aux personnes qui rendent ou ont rendu des services durables et éminents à l'association,*
- *aux personnes qui, par leurs actions répétées et significatives, ont volontairement contribué aux mêmes buts que l'association.*

La durée pour laquelle est décerné le titre de membre émérite correspond à celle de l'exercice en cours et peut être renouvelée autant de fois qu'il semble justifié au Conseil d'Administration.

Les membres émérites sont exonérés du paiement d'une cotisation annuelle. Ils-elles ont également droit de vote lors des assemblées générales (article 9).

Sur proposition du bureau, le conseil d'administration délibère annuellement sur la liste des membres émérites de l'association, préalablement à la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Membres d'honneur (article 7.d)

Le titre de membre d'honneur est attribué, sur invitation du Conseil d'Administration et sous réserve de leur accord, au maire de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, aux parlementaires du département, au président-e de l'assemblée délibérante du Département, aux conseiller(s)-ère(s) départementaux dont dépend Saint-Cirq-Lapopie, au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale.

La durée pour laquelle est décerné le titre de membre d'honneur correspond à celle du mandat du bénéficiaire.

Les membres d'honneur sont exonérés du paiement d'une cotisation annuelle. Ils-elles ont également droit de vote lors des assemblées générales (article 9).

Après chaque élection municipale ou départementale, les élus-es concernés-es sont invités-es par le président de l'association à bénéficier du titre de membre d'honneur. Un courrier/message leur est adressé avant chaque assemblée générale pour rappeler leur appartenance à l'association et les modalités de pouvoir (article 14) et représentation (article 15) pour l'assemblée.

Membres bénévoles (article 7.e)

Le titre de membre bénévole est attribué, pour une durée définie, par le Conseil d'Administration aux personnes extérieures à l'association dont les compétences sont nécessaires à la bonne exécution d'une activité programmée particulière.



La durée pour laquelle est attribué le titre de membre bénévole ne peut excéder celle de l'activité programmée particulière correspondante.

La liste des bénévoles intervenant lors de manifestations organisées par l'association est établie au préalable par le conseil d'administration. En cas de nécessité d'une couverture d'assurance spécifique, l'association prend en charge l'inscription des bénévoles à la fédération des foyers ruraux du Lot, selon la disposition la plus adaptée à la situation. Elle procède de même en ce qui concerne ses propres adhérents intervenant comme bénévoles, sans être membre de la fédération des foyers ruraux.

Gestion des comptes de l'association

L'article 42 des statuts de l'association prévoit que *le-la trésorier-ère veille à la bonne tenue des comptes de l'Association, ainsi qu'à l'établissement des documents nécessaires au contrôle de la gestion. Il-elle procède aux encaissements et assure le règlement des dépenses.*

Par simplification, sur décision du bureau ou du conseil d'administration, il peut être confié à une des administrateurs-trices la mission d'effectuer une dépense pour le compte de l'association.

Le-la membre du conseil d'administration ainsi sollicité-e, bénéficie du remboursement des sommes engagées. Pour en bénéficier, il-elle remet au trésorier la facture ou le document justificatif correspondant.

Dans l'hypothèse où la personne déclare faire don à l'association de frais qu'elle a engagé, le-la trésorier-ère lui délivre un reçu fiscal pour le montant considéré, en application de l'article 200 du code général des impôts.

L'article 34 des statuts de l'association dispose que *les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées en cette qualité. Seuls les frais justifiés peuvent être remboursés.*

Pour les actes de gestion courante de l'association, le conseil d'administration n'envisage pas le remboursement des frais de déplacement. Toutefois, et seulement dans l'hypothèse où une mission spécifique ferait l'objet d'une décision explicite du conseil d'administration, un-e administrateur-trice pourrait solliciter la prise en charge de ses frais de déplacement, sur la base du barème fiscal, ou sur présentation d'un titre de transport, d'un titre de séjour, etc.

Le renoncement à remboursement des frais ouvre droit à réduction d'impôt (article 200 du code général des impôts). Un reçu fiscal est alors délivré par le-la trésorier-ère.

Adhésion de l'association à la fédération des foyers ruraux du Lot

Suite à la décision prise en conseil d'administration, le 11 juin 2024, l'association des amis de Saint-Cirq-Lapopie est membre de la fédération départementale des foyers ruraux du Lot. Elle a ainsi rejoint un collectif d'associations qui bénéficie en particulier des services rendus par la fédération, notamment en matière d'outils de gestion.

La fédération est également structure porteuse de ciné Lot.

L'association est couverte alors par une assurance « responsabilité civile » annuelle et pour les événements organisés, sur la base d'une déclaration du programme d'activités.

L'association est désormais membre du conseil d'administration de la fédération. Son conseil d'administration désigne annuellement ses délégués pour la représenter (un titulaire, un suppléant)

L'adhésion annuelle court sur la période 1er septembre – 31 août.

L'association doit être représentée par au moins 10 membres adhérents à la fédération.

Les membres du conseil d'administration des amis de Saint-Cirq-Lapopie s'engagent à adhérer individuellement à la fédération.

Lors de l'appel à cotisation annuelle, l'association invite les membres actifs qui le souhaiteraient à adhérer à la fédération, en acquittant une cotisation annuelle spécifique (7 € en 2025).

L'Esprit de St Cirq Lapopie ouvert à



la Lumière comme une pierre du Causse

Société " Les Amis de Saint-Cirq-Lapopie "

46330 Saint-Cirq-Lapopie

BILAN ANNÉE 2024 (ET PERSPECTIVES)

1. SPECTACLES et EVENEMENTS :

L'année 2024 a été marquée par la première édition du festival de cinéma « FRIDA à st cirq » (Festival et rencontres internationales du documentaire d'art).

Cette manifestation a remplacé les traditionnelle séances annuelles de cinéma et a intégré l'organisation d'un repas paysan, comme il était de tradition ces dernières années.

Les 2 autres événements envisagés en 2024 se sont tenus en complémentarité de l'offre culturelle estivale importante sur le secteur.

Les enseignements tirés nous conduisent à envisager une programmation renforcée en 2025.

Concert du 21 juillet, en clôture de la fête du village.



L'affiche était prometteuse. Elle réunissait deux musiciens historiques de la commune, qui n'avaient plus joué ensemble depuis des années : Christian Chambard à la manœuvre, Dominique Charnay en accompagnement. L'événement s'est déroulé sur la place principale du village, à l'issue du tirage de la tombola organisée par le comité des fêtes. Brigitte Arran, commerçante locale bien connue, a apporté sa contribution au caractère festif, en délivrant quelques vocalises appréciées par les touristes en fin d'après-midi, puis les habitants en début de soirée.

Le cachet des musiciens se monte à 750 €. Le passage d'un chapeau en a rapporté 160.

Le partenariat avec le comité des fêtes permet de renforcer les liens avec le tissu associatif local. Le principe de la gratuité de cet événement reste à privilégier.

En 2025, le concert pourrait être programmé vers 18h, au profit de tous, visiteurs et habitants, suivi d'abord d'une pause vers 19h30 pour permettre le tirage de la tombola, puis d'une deuxième partie vers 20h30/21h, après que les musiciens se soient restaurés.

Nuit de la St Amour - Concert du 9 août

Les frères Dübs ont pris l'habitude de ne pas poser leurs valises trop longtemps au même endroit.

De passage à Saint-Cirq Lapopie le 9 août, ils ont enchanté le début de soirée de la saint Amour, devant la maison Breton, et invité les spectateurs à partager leur répertoire constitué de compositions et de danses traditionnelles grecques.

Les Amis de Saint Cirq Lapopie ont co-organisé la soirée musicale (coût 316,50 €) en partenariat avec le comité des fêtes (participation financière de 150 €) et l'association de la Rose impossible (mise à disposition du lieu et projection d'un film).



Cinéma : festival « FRIDA à St Cirq », du 2 au 4 août

La première édition du festival Frida a connu un succès très encourageant, avec 880 spectateurs unanimement enchantés par la qualité de la programmation et des lieux de projection durant les 3 jours.

La part d'autofinancement représente 358,97 € sur un budget total de 7122,15 €.

Cf. Dossier bilan en annexe.

La 2ème édition est projetée sur 4 jours, du 1er au 4 août 1 (du vendredi au lundi)

2-4 août
2024

Frida
Saint-Cirq

Festival de cinéma en plein air

Projections
Ciné-Concert
Rencontres et apéritifs

Maison André Breton
Théâtre de plein air La Fourdonne
Place de Saint-Cirq-Lapopie



Journées Européennes du Patrimoine

à SAINT CIRQ LAPOPIE

samedi 21 septembre

14h à 18h Ouverture des bâtiments remarquables
Accès gratuit maisons Breton et Rignault, église, et maison de la Fourdonne .
Accueil et exposition des gargouilles de Véronique Le Rétif au rez de chaussée de la Fourdonne

18h Conférence de Michel Auvray : André Breton, Abel Bessac et l'affaire du Pech Merle.
Maison de la Fourdonne - salle des mariages
conférence suivie du verre de l'amitié à 19h

dimanche 22 septembre

14h Le patrimoine en musique : visite guidée du village avec intermèdes musicaux "surprise" par les membres du Conservatoire du Grand Cahors
Visite commentée par Pierre Foissac, historien
RDV pour le départ place du Soubrai

17h Concert du patrimoine à l'église St Etienne de Tour de Faure
tout plein 10€ / tout absent 10€ / gratuit - 10 ans
17h : répertoire classique et contemporain proposé par les musiciens du Conservatoire du Grand Cahors

18h : "Les Mi-gnoteries"
récital baroque par Alice Szymanski (traverso) et Julie Pumir (clavecin)



nos infos sur www.lesamisdesaintcirq.fr

Les amis de
Saint Cirq Lapopie
Partenaires culturels et touristiques

Journées européennes du patrimoine - Concert du patrimoine, les 21 et 22 septembre.

Le programme des journées du patrimoine avait un programme ambitieux en 2024.

Malheureusement, une mauvaise météo nous a conduit à revoir nos ambitions à la baisse, notamment par l'annulation de la visite du village agrémentée d'intermèdes musicaux assurés par l'école de musique de Cahors.

Par ailleurs, une communication tardive n'a pas permis de rassembler un public suffisant pour la conférence du samedi (une quinzaine d'auditeurs) et le concert du dimanche (environ 40 personnes).

La qualité des événements aurait mérité meilleur sort !

L'organisation de la manifestation nous a coûté 1474,97 € (dont 1360 pour le concert). La billetterie nous a rapporté 406 €.

Malgré un succès d'estime mitigé, nous prévoyons une communication plus ciblée en 2025 autour d'une programmation semblable : visite commentée du village avec

intégration de passages dans quelques maisons remarquables et intermèdes musicaux (poursuite du partenariat avec conservatoire de musique de Cahors) ; conférence le samedi en partenariat avec l'association « Latitude » ; concert de clôture le dimanche.

Société des amis de Saint Cirq Lapopie

Bilan_2024

Bilan financier 2024

BILAN FINANCIER 2024			
Dépenses		Recettes	
Frais service	477,19	Reliquat 2019	Total 1 41,6
assurance	338,99	Adhésions	Total 2 1340
frais bancaires	111,8	Dons	Total 3 3057,56
envoi livres (poste)	16,4	SASCL	1100
frais paypal	10	Frida (entreprises)	1059,1
Frais réception	114,92	Frida (individus)	898,46
assemblée générale	67,92	Vente livres	Total 4 360
restaurant (conservatoire)	47	Subventions	Total 5 2531
Communication	811,97	Commune	1000
affiche concert JEP 2023	144	Département	1031
graphiste kakemono	500	Région (Frida)	500
kakemono	144		
pochettes pour affiches	23,97		
Adhésion associations partenaire	71		
adhésion FDFR	21		
foyer Tour de Faure	50		
Total 1	1475,08		
Projet fraises			
achat fraisiers	88,26		
achat godets	17,6		
achat planches (jardin)	65,26		
achat grillage (jardin)	64,5		
Total 2	235,62	Coût opération	235,62
Concerts		Concerts	
fête village (artistes)	750	fête village chapeau concert	160
frères Lubz	316,5	frères Lubz participation comité fêtes	150
Total 3	1066,5	Total 6	310
		Coût opération	756,5
Journées européennes du patrimoine			
concert patrimoine (artistes)	1000	billetterie concert	406
frais déplacement	200		
accord clavecin	160		
flyer JEP	84,97		
frais JEP	30		
Total 4	1474,97	Total 7	406
		Coût opération	1068,97
Frida		Frida	
location films	1470,19	participation narrative boutique	703,09
projection	2180	participation FDFR	1230
artiste ciné concert	300	participations libres (chapeau)	791,3
réception professionnels	479,3		
frais réception / buvette	1122,28	recettes buvette	799
Communication	1570,38	participation commune (naturel)	230
		ventes	21,23
Total 5	7122,15	Total 8	3774,62
		Coût opération	3347,53
		pm. dons spécifiques	1957,56
		subventions spécifiques	1031
		Autofinancement net	358,97
Dépenses	11374,32	Recettes	11820,78
	Résultat de l'exercice		446,46

LIQUIDITES	
Compte au 1/01/24	6479,76
Compte au 31/12/24	5803,53
Caisse au 1/01/24	366,6
Caisse au 31/12/24	58,29
Delta	-984,54
Opérations en cours	
Subvention région	500
Subvention CD	1031
Chèque en cours	-100
Solde	446,46

Bilan comptable
certifié conforme



Le Président
Thierry THERON

PREVISIONNEL 2025

Bilan 2024		Dépenses		Prévisionnel 2025	
Frais service					250
assurance	338,99		0		
frais bancaires	111,8	frais bancaires	200		
envoi livres (poste)	16,4	envoi livres (poste)	50		
frais paypal	10		0		
Frais réception					100
assemblée générale	67,92	assemblée générale	50		
restaurant (conservatoire)	47	restaurant	50		
Communication					100
affiche concert JEP 2023	144	divers	100		
graphiste kakemono	500		0		
kakemono	144		0		
pochettes pour affiches	23,97				
Adhésion associations partenaire					450
adhésion FDFR	21	adhésion FDFR	300		
foyer Tour de Faure	50	foyer Tour de Faure	50		
Sous-total	1475,08	divers (LRI, MAGP, cc)	100		
			900		
Projets		Projets (détail ci-dessous)			
Fraises	235,62	Fraises		700	
Concerts	1066,5	Concerts		1000	
JEP	1474,97	Mémoire et patrimoine		800	
Frida	7122,15	JEP		1500	
		Frida		17000	
Dépenses 2024 :	11374,32	Prévisionnel 2025 :		21900	

2024		Projet fraises		2025	
achat fraisières	88,26	achats	100		
achat godets	17,6	édition	200		
achat planches (jardin)	65,26	bal fraiseuses	300		
achat grillage (jardin)	64,5	pot	100		
total	235,62	total	700		

2024		Concerts		2025	
fête village (artistes)	750	fête village (artistes)	500		
frères Lubz	316,5	divers	500		
total	1066,5	total	1000		

2024		Mémoire et patrimoine (8 mai)		2025	
		goûter	50		
		édition	500		
		achats clés USB	150		
		photo	100		
		total	800		

2024		Journées européennes du patrimoine		2025	
concert patrimoine (artistes)	1000	concert patrimoine (ar	1000		
frais déplacement	200	frais déplacement	200		
accord clavier	160	pot	100		
flyer JEP	84,97	flyer JEP	0		
frais JEP	30	frais JEP (expo fourdc	200		
total	1474,97	total	1500		

2024		FRIDA à Saint Cirq		2025	
location films	1470,19	location films	3600		
projection	2180	projection	3000		
artiste ciné concert	300	artiste ciné concert	1000		
réception professionnels	479,3	réception réalisateurs	4000		
frais réception / buvette	1122,28	réception mécènes	800		
Communication	1570,38	frais réception / buvet	1900		
total	7122,15	communication	2200		
		divers	500		
		total	17000		

Bilan 2024		Recettes		Prévisionnel 2025	
Reliquat 2019		Total 1	41,6	Divers	80
Adhésions		Total 2	1340	Adhésions	1500
Dons		Total 3	3057,56	Dons	
SASCL	1100	mécénat entreprises	6500	11300	
Frida (entreprises)	1059,1	mécénat individus	2100		
Frida (individus)	898,46	participations libres (c	1200		
		participation FDFR	1500		
Vente livres		Total 4	360	Ventes	
Subventions		Total 5	2531	vente livres	500
Commune	1000			buvette	1200
Département	1031			billetterie	820
Région (Frida)	500				
Recettes spécifiques				Subventions	
Concert	310	Commune	1000	6500	
JEP	406	Département	1500		
FRIDA	3774,62	Région	1500		
		Gd Cahors	1500		
		DRAC	1000		
Recettes 2024 :	11820,78	Prévisionnel 2025 :		21900	

Prévisions FRIDA à Saint Cirq	
autofinancement	850
participation narrative boutique	850
participation FDFR	1500
participations libres (chapeau)	1200
buvette	1000
divers / ventes	300
commune	500
grand Cahors	1500
département	1000
région	1500
Etat / DRAC	1000
entreprises	4500
dons particuliers	900
dons nature	400
total	17000